

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE BIRON
Séance du 09 Novembre 2018 2018

L'an deux mille dix-huit le 09 Novembre, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Bruno DESMAISON – Maire -

Présents : DESMAISON Bruno- DEMEULENAERE Sébastien - DELCOUSTAL Didier - HO THAM KOUIE Sandra-- RAMALHO Irène VEYSSIERES Sylvie,

Absents excusés DOMINGIE Noël, - ROUX Marie-Elisabeth

Convocation du 22/10/2018

Nombre de conseillers en exercice : 08 - Nombre de présents:-06-

Nombre de votants 06

OBJET : Convention Adressage

Monsieur le Maire expose l'intérêt d'établir un plan d'adressage de la commune (numérotage et dénomination des voies). En effet, une meilleure identification des lieux dits et des maisons faciliterait à la fois l'intervention des services de secours mais également la gestion des livraisons en tous genres.

Pour : 6
Contre : 0
Abstention : 0

En particulier, Monsieur le Maire explique que cet adressage constitue un pré-requis obligatoire pour le déploiement de la fibre optique, en permettant notamment la localisation de 100 % des foyers de la commune et facilitant ainsi la commercialisation des prises.

Il explique ensuite que la réalisation de ce plan d'adressage va être réalisée en interne, accompagné par l'ATD.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Autorise le Maire à signer la convention d'assistance à l'adressage avec l'ATD.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 19/11/2018

Le Maire

Bruno DESMAISON

